



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 août 2019  
Français  
Original : anglais

### Mission d'appui des Nations Unies en Libye

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution [2434 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux survenus en Libye dans les domaines politique et économique et sur le plan de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits de l'homme ainsi qu'une description des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la parution de mon précédent rapport, le 7 janvier 2019 ([S/2019/19](#)).

#### II. Faits nouveaux survenus sur les plans politique, économique et de la sécurité

2. Le 4 avril, les forces de l'Armée nationale libyenne ont, sous le commandement du général Khalifa Haftar, lancé une offensive visant à prendre le contrôle de Tripoli, ce qui a amené le Gouvernement d'entente nationale à mobiliser les forces armées qu'il contrôle pour assurer la défense de la ville. L'offensive a mis un terme au processus politique. Elle s'est déroulée quelques jours avant la Conférence nationale, qui aurait dû se tenir du 14 au 16 avril sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Depuis le début des combats autour de Tripoli, mon Représentant spécial s'est entretenu avec un vaste ensemble d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux en vue de parvenir à un accord sur la cessation des hostilités et de reprendre les pourparlers politiques.

3. Les combats, qui ont principalement lieu dans le sud de Tripoli et alentour, ont fait au moins 395 victimes civiles, dont 106 morts, et endommagé des infrastructures civiles essentielles. Le conflit a aggravé les besoins humanitaires et les déplacements forcés, tout en entravant l'accès à la nourriture, aux soins de santé et autres services de base.

#### Mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies et du processus politique

4. La Conférence nationale avait pour objectif d'amener les participants à s'accorder sur une charte nationale définissant des principes unificateurs en vue de réunir les différentes parties prenantes libyennes et à adopter un plan de route visant à mettre fin à la période de transition au moyen d'élections législatives et



présidentielle, qui serait assorti de recommandations quant aux manières d'aborder le projet de constitution.

5. Le 9 avril, mon Représentant spécial a annoncé le report de la Conférence nationale en raison du conflit, principalement au sud de Tripoli, et de la difficulté de tenir des pourparlers politiques dans un climat aussi incertain. Il a réaffirmé sa ferme volonté de convoquer ladite conférence dès que possible, lorsque les conditions y seraient à nouveau propices. Pour maintenir la dynamique du processus politique, la MANUL a organisé à ce jour à Hammamet (Tunisie) deux réunions diplomatiques en dehors du processus officiel, auxquelles ont été conviés des participants à la Conférence nationale, afin de recueillir leurs vues sur les moyens de mettre fin à la violence et de remédier aux causes profondes du conflit par la reprise du processus politique. Les femmes y étaient fortement représentées.

6. Le conflit qui a éclaté aux environs de Tripoli a exacerbé les clivages dans un contexte politique qui était déjà très fragmenté. Le 13 avril, 30 députés se sont réunis à Benghazi pour soutenir l'offensive du général Haftar contre Tripoli. Après une première réunion le 5 mai, une quarantaine de députés favorables au Gouvernement d'entente nationale, et certains députés élus qui n'avaient pas encore prêté serment, ont commencé à se réunir régulièrement à Tripoli et ont établi quatre comités chargés de mettre en œuvre leurs projets. Un groupe plus restreint de députés favorables à l'Armée nationale libyenne se réunit à Tobrouk, mais ne dispose pas du quorum prévu par la loi pour prendre des décisions. Le 13 mai, ce groupe s'est réuni à Tobrouk et a voté, sans disposer du quorum requis, la mise hors la loi de l'organisation des Frères musulmans en Libye, exacerbant encore les clivages à la Chambre des députés. Le 17 juin, le groupe de députés qui se réunit à Tripoli a voté en faveur de la suppression du poste de commandant général de l'Armée libyenne, que le général Haftar occupe depuis 2015. Le 13 juillet, un important groupe de députés s'est réuni au Caire pour débattre de la perspective d'une réunification de la Chambre des députés.

7. La population libyenne demeure en grande partie fortement favorable à l'arrêt de la violence et à la reprise du processus politique. Des manifestations contre la guerre sont organisées régulièrement depuis le mois d'avril, notamment à Tripoli, Misrata, Benghazi et Zaouïa. Le 22 mai, une délégation de chefs tribaux de l'est du pays a rencontré le Premier Ministre, Faiez al-Serraj, et des représentants de la communauté internationale à Tunis pour examiner la possibilité d'un cessez-le-feu. Depuis le début du conflit, chacune des deux parties tente de gagner la communauté internationale à sa cause.

8. Les tentatives de mettre fin à la violence et de reprendre le processus politique après le début des combats en avril ont jusqu'à présent échoué. Le 16 juin, le Premier Ministre a annoncé une initiative politique dans le cadre de laquelle serait établie une instance libyenne chargée de convenir d'un plan de route politique, de décider du fondement constitutionnel des élections présidentielle et législatives devant se tenir avant la fin de l'année 2019 et de nommer un comité législatif qui aurait pour mission de rédiger des propositions pour les élections. Le Premier Ministre a demandé au Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'appuyer l'exécution des décisions issues de l'instance, notamment en ce qui concerne les mesures de décentralisation. Le général Haftar a ensuite déclaré que le contrôle de Tripoli par l'Armée nationale libyenne était une condition préalable à la formation d'un gouvernement d'unité nationale, à la tenue d'élections et à l'élaboration d'une nouvelle constitution.

9. Le 4 avril, le Haut Conseil d'État a réélu Khaled al-Meshri à sa présidence. Après l'offensive menée contre Tripoli, ce dernier a réaffirmé le soutien du Conseil au Gouvernement d'entente nationale et déclaré qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise libyenne.

## Mobilisation régionale et internationale

10. Avant les combats d'avril, les efforts visant à soutenir le processus politique en vue de mettre fin à la période de transition semblaient porter progressivement leurs fruits, l'obtention d'un accord politique entre les parties prenantes libyennes continuant de bénéficier d'un appui régional et international. Le 27 février, mon Représentant spécial a facilité une réunion aux Émirats arabes unis entre le Premier Ministre et le général Haftar, au cours de laquelle les deux participants ont réaffirmé leur volonté de tenir des élections au second semestre de l'année 2019 et se sont mis d'accord sur plusieurs points, notamment le principe d'un contrôle civil des forces armées pendant la période de transition finale, la formation d'un gouvernement d'unité nationale et l'unification des principales institutions.

11. Les 12 et 13 mars, ma Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, ont effectué ensemble une visite à Tripoli et à Benghazi pour manifester leur soutien commun au processus politique. Le 30 mars, en marge du trentième Sommet de la Ligue des États arabes, à Tunis, j'ai participé à une réunion du Quatuor sur la Libye, qui a réuni l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes. Les représentants des trois organisations régionales ont réaffirmé leur appui au plan d'action des Nations Unies pour la Libye. Les 2 et 3 avril, la MANUL a apporté son appui à la visite en Libye du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, la première depuis la révolution de 2011, et, du 3 au 5 avril, je me suis rendu en Libye pour manifester mon soutien au processus politique à un moment décisif pour le pays. Au cours de mes entretiens avec le Premier ministre à Tripoli, le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh Essa Gwaider, à Tobrouk et le général Haftar à Benghazi, j'ai réaffirmé que seul un processus politique permettrait de résoudre la crise en Libye.

12. Depuis le début de l'offensive lancée par l'Armée nationale libyenne contre Tripoli, la communauté internationale peine à s'entendre sur une position unifiée sur la Libye. Le 4 avril, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont publié un communiqué commun dans lequel ils exhortaient toutes les parties à désamorcer le conflit. Le 9 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a fait une déclaration appelant à une cessation immédiate des hostilités et réaffirmant qu'il n'existait pas d'issue militaire à la crise en Libye. Le 11 avril, l'Union européenne a publié une déclaration dans laquelle elle mettait en garde contre le risque d'intensification du conflit pour la Libye et l'ensemble de la région.

13. Le 23 avril au Caire, la troïka de l'Union africaine, composée des présidents de l'Afrique du Sud, de l'Égypte et du Rwanda, s'est réunie pour examiner la situation en Libye sous les auspices du Président de l'Union africaine, le Président de l'Égypte, Abdel Fattah al-Sisi. La troïka a plaidé en faveur d'un rôle plus actif de l'Union africaine dans le règlement de la crise en Libye et demandé à toutes les parties de réaffirmer leur engagement en faveur du processus politique. Le 12 juin, les Ministres algérien, égyptien et tunisien des affaires étrangères ont préconisé un cessez-le-feu en Libye et réaffirmé que seul un règlement politique permettrait de mettre un terme au conflit.

14. Mon Représentant spécial a intensifié ses consultations avec les parties prenantes régionales et internationales afin de mobiliser un appui en faveur d'un règlement politique du conflit en Libye. Le 13 mai, l'Union européenne a demandé une cessation immédiate des hostilités et exhorté toutes les parties à s'engager de nouveau en faveur d'un dialogue politique pour parvenir, sous l'égide de l'ONU, à un règlement politique global de la crise. Le 28 juin, les représentants de l'Égypte, des

Émirats arabes unis, des États-Unis, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni se sont félicités de la proposition de mon Représentant spécial visant à désamorcer la situation et à reprendre le processus politique. S'adressant au Conseil de sécurité le 29 juillet, mon Représentant spécial a proposé une initiative en trois temps visant à mettre fin au conflit, comprenant : i) l'instauration d'une trêve entre les parties ; b) la tenue d'une réunion internationale en vue d'une réunion des parties libyennes ; c) l'organisation d'une réunion des parties prenantes libyennes.

### **Situation dans l'ouest du pays**

15. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans l'ouest du pays. Avant le début de l'offensive menée contre la capitale, l'Armée nationale libyenne avait renforcé sa présence dans plusieurs zones de la région, ce qui avait incité d'autres forces à faire de même. Le 10 mars, les forces de l'Armée nationale libyenne se sont dirigées vers Abou Hadi, situé à environ 25 kilomètres au sud de Syrte. Elles se seraient retirées à Joufra peu après que la Force de protection de Syrte a déclaré l'état d'urgence et rejoint les forces présentes à Syrte.

16. Le 3 avril, le général Haftar a déplacé en direction de la capitale ses forces présentes à Joufra. Après l'entrée de l'Armée nationale libyenne à Ghariyan, les forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale se sont retirées au nord de la ville. Le Premier Ministre a décrété l'état d'urgence et une mobilisation générale dans l'ouest de la Libye. Le 4 avril, la force de la zone militaire centrale de Misrata a annoncé que des troupes allaient être déployées pour défendre Tripoli et Syrte.

17. Depuis le mois de juin, le conflit dans le sud de Tripoli s'est envenimé de manière dangereuse, à mesure que s'intensifiaient les frappes aériennes, menées par des avions et des drones, et le recours aux armes lourdes, parallèlement aux attaques terrestres.

18. Le 26 juin, les forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale ont repris le contrôle de Ghariyan, où l'Armée nationale libyenne avait établi un centre d'opérations. Les forces relevant du Gouvernement d'entente nationale ont saisi de grandes quantités de véhicules et de munitions et d'armes de pointe, dont certaines avaient manifestement été obtenues en violation de l'embargo sur les armes. Selon certaines sources, 41 combattants blessés affiliés à l'Armée nationale libyenne ainsi que des civils auraient été sommairement exécutés par les forces du Gouvernement d'entente nationale à l'hôpital de Ghariyan. Le 26 juillet, le conflit s'est étendu lorsque des avions du Gouvernement d'entente nationale ont pris pour cible une base de l'Armée nationale libyenne située dans la région de Joufra. Le 27 juillet, les forces de l'Armée nationale libyenne ont mené des raids aériens contre une base aérienne du Gouvernement d'entente nationale située à Misrata.

19. Le 7 mai, une attaque aérienne a fait deux blessés dans un centre de détention à Tajoura. Le 2 juillet, lors de frappes aériennes 53 migrants détenus dans ce même centre ont été tués et 130 autres ont été blessés, dont des femmes et des enfants. Le 3 juillet, une équipe de l'ONU s'est rendue sur place pour recueillir des informations et fournir une assistance humanitaire. J'ai condamné publiquement l'attaque dans une déclaration et demandé l'ouverture d'une enquête indépendante.

20. Selon des informations non confirmées, des mercenaires seraient intervenus dans les combats à Tripoli et alentour. Le 7 mai, un avion affilié au Gouvernement d'entente nationale, qui aurait été piloté par un non-Libyen, a été abattu et capturé par les forces de l'Armée nationale libyenne. Le pilote a été rapatrié dans son pays le 25 juin.

21. La violence a diminué d'intensité pendant la trêve de l'Eïd al-Adha. Cependant, des violations ont été signalées à la Mission les 11 et 12 août dans les zones de Salaheddin et Wadi Rabih et dans le sud de Tripoli, aux alentours de l'aéroport. La trêve n'a pas été observée dans la ville de Mourzouq, dans le sud. En outre, des drones de reconnaissance ont continué de survoler la ville de Misrata pendant la journée.

#### **Situation dans le sud du pays**

22. En février 2019, les forces de l'Armée nationale libyenne, secondées par des groupes armés locaux, ont affirmé leur présence dans le sud-ouest de la Libye, y compris dans des villes stratégiques et sur les champs pétrolifères de Charara et de Fil, ce qui a exacerbé les tensions locales et entraîné une détérioration des conditions de sécurité dans la région.

23. Les forces de l'Armée nationale libyenne sont entrées à Sabha le 15 janvier à l'issue de négociations avec des acteurs locaux se dirigeant vers Mourzouq ; les forces et leurs sympathisants se sont heurtés à la résistance de groupes tebou locaux. Le 22 février, une cinquantaine de personnes auraient été tuées et 200 habitations endommagées au cours d'affrontements. Depuis le mois de mars, des accrochages éclatent sporadiquement dans le sud du pays et auraient notamment fait 15 morts au début du mois de juin à Mourzouq. Les tentatives des forces de l'Armée nationale libyenne d'établir des autorités locales parallèles ont encore fait monter la tension entre les communautés arabes locales et les Tebou.

24. Le défunt « gouvernement provisoire » parallèle basé dans l'est de la Libye a ordonné aux autorités de Sabha de boycotter les élections municipales organisées par le Gouvernement d'entente nationale. Cette situation explique peut-être en partie le faible taux de participation aux élections du 27 avril et le rejet des résultats par le conseil municipal sortant. Ces élections ont ensuite été déclarées nulles par la Cour d'appel.

#### **Situation dans l'est du pays**

25. La situation dans l'est du pays est restée relativement calme, bien que des enlèvements, des disparitions forcées et des assassinats aient été signalés. À Derna, l'Armée nationale libyenne a pris le contrôle de la partie restante de la vieille ville le 12 février, à l'issue d'intenses combats avec les derniers éléments de la Force de protection de Derna. Une centaine de corps, dont ceux de femmes et d'enfants, auraient été retrouvés dans cette zone.

26. Le 15 mars, les forces de sécurité ont arrêté deux membres de l'Armée nationale libyenne soupçonnés d'être impliqués dans le meurtre d'un policier à Benghazi. Le 16 mars, des individus armés ont tenté d'assassiner le chef du groupe local de la lutte contre la corruption. À Soulouq, au sud de Benghazi, le chef du syndicat des travailleurs du pétrole, qui aurait été enlevé près de son domicile par un groupe armé fin avril, a été libéré le 30 mai.

27. Le 10 août, l'explosion d'une voiture piégée à Benghazi a fait cinq morts, dont trois membres du personnel de l'ONU, et des blessés parmi les civils, parmi lesquels deux membres du personnel de l'ONU. L'Organisation mène une enquête sur cet acte, qui n'a pas été revendiqué.

#### **L'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye**

28. Après l'offensive de l'Armée nationale libyenne contre Tripoli au début du mois d'avril, les attaques de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont considérablement augmenté dans le sud de la Libye. Au cours de la période considérée, l'EIIL a revendiqué les attentats perpétrés près des villages de Foqaha le

8 avril et le 3 juin et de Ghadoua les 25 mars et 9 mai, dans le sud du pays. Il a également revendiqué des attaques contre un camp militaire de l'Armée nationale libyenne à Sabha le 4 mai et un poste de contrôle militaire de Zella le 18 mai. Des affrontements auraient eu lieu du 12 au 15 juin entre l'EIIL et des unités locales de l'Armée nationale libyenne dans la zone désertique de Harouj, à l'est de Sabha.

29. Au moins 22 personnes ont été tuées par l'EIIL dans le sud lors d'attaques ou d'affrontements entre des unités locales et des cellules de l'EIIL. Dans l'est de la Libye, l'EIIL a revendiqué le 2 juin un attentat à la voiture piégée perpétré contre les forces de l'Armée nationale libyenne à Derna, qui aurait fait 11 blessés.

30. L'EIIL compterait en Libye de 500 à 700 combattants, libyens ou étrangers. Les forces de l'Armée nationale libyenne dans le sud et les forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale dans l'ouest ont continué de démembrer des cellules de l'ISIL et d'arrêter des individus soupçonnés d'y être affiliés. Le 7 juillet, l'EIIL a diffusé une vidéo dans laquelle on voyait des éléments armés, prétendument dirigés par le chef de l'EIIL en Libye, Mahmoud al-Barassi, renouveler leur allégeance au groupe et jurer de se venger de l'Armée nationale libyenne.

### **Situation économique**

31. Au cours de la période considérée, la production de pétrole s'est poursuivie en grande partie sans interruption, à raison d'environ 1,2 million de barils par jour. La Banque centrale de Libye a continué d'appliquer les mesures économiques adoptées en septembre 2018 qui permettent un meilleur accès aux devises étrangères, au taux d'un dollar des États-Unis contre 3,9 dinars libyens. Cela a permis au dinar libyen de rester relativement stable, un dollar des États-Unis s'échangeant contre 4,4 dinars. La Banque a également amorti les tensions sur les liquidités et procuré au Gouvernement des recettes de plus d'un milliard de dinars par mois. En l'absence de perspectives de dévaluation directe de la monnaie, cependant, les inconvénients des frais sur les opérations en devises ont commencé à se faire sentir, les banques de l'est du pays subissant notamment d'importantes contraintes.

32. Malgré l'augmentation des recettes budgétaires et la hausse des prix du pétrole, la Libye devrait enregistrer en 2019 un déficit budgétaire pouvant atteindre 10 milliards de dollars, en partie du fait de l'affectation au conflit de ressources qui auraient sinon été utilisées autrement. En raison des recettes supplémentaires générées par les frais sur les opérations en devises, le montant des dépenses prévues dans le budget de 2019 a augmenté de 15 milliards de dinars. Le budget de 56 milliards de dinars comprenait deux budgets supplémentaires, l'un consacré à l'allègement de la dette et l'autre à un surcroît de dépenses aux fins du développement. Il ne comprenait pas le budget supplémentaire utilisé par le défunt « gouvernement provisoire » parallèle, dont la valeur était comprise entre 7 et 9 milliards de dinars et qui était financé en grande partie par la dette non comptabilisée et l'impression d'un dinar parallèle (et notamment de 3 milliards de dinars pendant la période considérée).

33. Les fastidieuses procédures administratives et d'approvisionnement et les faibles taux de recouvrement des droits de douane par les prestataires de services ont eu pour effet d'affaiblir des infrastructures civiles vitales. Le conflit en cours a encore réduit les capacités d'approvisionnement en eau et en électricité et de prestation d'autres services et endommagé un certain nombre d'installations vitales, notamment le siège de la Grande rivière artificielle. Il risquait d'y avoir d'importantes pénuries d'électricité et d'eau potable pendant les mois d'été, ce qui aggraverait encore la situation humanitaire.

34. Conformément à la résolution 2434 (2018) du Conseil de sécurité, la MANUL a poursuivi sa collaboration avec les dirigeants de la Banque centrale de Libye et de son homologue dans l'est de la Libye en vue de sélectionner un cabinet qui sera chargé d'effectuer un audit complet en vue de promouvoir la transparence et de créer les conditions propices à l'unification à terme des institutions financières libyennes.

### III. Élaboration de la Constitution

35. En janvier, à l'issue de consultations entre la Chambre des députés et la Haute Commission électorale nationale à Tobrouk, des modifications ont été apportées à la loi sur le référendum, laquelle avait été promulguée par la Chambre le 26 novembre 2018. Le 5 février, la Haute Commission électorale nationale a reçu la loi sur le référendum révisée qui, selon elle, comportait toutes les modifications qu'elle avait proposées. Le Gouvernement d'entente nationale n'a pas déboursé les fonds requis mais la Haute Commission électorale nationale a procédé aux préparatifs techniques en vue de la tenue d'un référendum, comme le prévoit la loi révisée. Toutefois, un consensus politique ne s'est toujours pas dégagé quant à la validité de la loi sur le référendum et des amendements connexes à la Déclaration constitutionnelle.

36. La Chambre constitutionnelle de la Cour suprême est restée fermée et n'a donc pas été en mesure de statuer sur le nombre croissant d'appels interjetés devant la Cour.

### IV. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

#### A. Appui électoral

37. En février, la Haute Commission électorale nationale a emménagé dans de nouveaux locaux à Tripoli à la suite de l'attaque perpétrée par l'EIIL en mai 2018 contre ses anciens locaux. La construction de ces nouveaux locaux a été rendue possible grâce au financement d'urgence du Gouvernement d'entente nationale et au soutien de la communauté internationale dans le cadre du projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à promouvoir des élections pour le peuple libyen.

38. Le 7 janvier, le Conseil de la présidence a modifié le règlement d'octobre 2018 sur les élections municipales. Le Comité central des élections municipales a préparé et organisé des élections dans 22 municipalités des régions de l'ouest et du sud en mars et avril, mais un scrutin a été annulé et sa tenue est en suspens dans l'attente d'une décision finale de la Cour d'appel. Dans l'ensemble, les scrutins se sont déroulés dans le calme, quoique le taux de participation soit resté bas, surtout parmi les femmes et les jeunes. Tous les conseillers nouvellement élus ont prêté serment et entamé leur nouveau mandat, sauf à Sabha, où les résultats des élections ont été contestés et annulés par décision judiciaire.

39. Actuellement, ni le Comité central des élections municipales ni la Haute Commission électorale nationale ne disposent des fonds nécessaires. Dans son budget annuel, le Gouvernement d'entente nationale n'a pas alloué de ressources suffisantes à la Haute Commission, compromettant ainsi sa capacité de poursuivre ses opérations courantes.

## B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

40. Les civils, y compris les enfants, ont continué de faire les frais de l'intensification des combats et des violences. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, la MANUL a recensé 110 victimes, dont 28 morts et 82 blessés, principalement du fait des tirs d'artillerie et d'armes à feu et des restes explosifs de guerre. Les combats qui ont eu lieu à Tripoli à la mi-janvier et à Derna et Mourzouq en avril ont fait un certain nombre de victimes civiles, principalement en raison de l'utilisation inconsidérée d'armes dans les zones résidentielles. En mars, selon des informations non confirmées, 17 corps non identifiés auraient été retrouvés dans une fosse commune à Mourzouq, pieds et mains liés, portant des signes visibles de blessures par balle. Le 17 mars, 13 cadavres ont été retrouvés sur le bord de la route entre Ghadoua et Mourzouq, les mains attachées dans le dos et le visage couvert d'un masque en plastique.

41. Au 29 juillet, 111 civils avaient été tués et 289 blessés dans les combats qui avaient éclaté le 4 avril à Tripoli et alentour. Environ 120 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays au cours de cette période et beaucoup d'autres ont subi des effets négatifs. En effet, des chiffres non officiels indiquent qu'un nombre beaucoup plus élevé de personnes ont été déplacées mais n'ont pas été officiellement recensées. Quelque 5 000 migrants et réfugiés se sont retrouvés arbitrairement dans des centres de détention à Tripoli. Selon les informations disponibles, les combattants ont continué de piller systématiquement les biens dans les lieux abandonnés par leurs habitants.

42. Selon des allégations, toutes les parties auraient commis, lors des combats, des actes susceptibles de constituer de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Des frappes aériennes ciblées ont succédé aux attaques aveugles à l'explosif contre des zones résidentielles, notamment les quartiers d'Abou Salim, de Ghrarat, de Souk el-Joumaa et d'Hadba, qui avaient fait des victimes civiles et endommagé des biens de caractère civil au début des combats, tandis que des munitions non explosées continuaient de mettre en péril la population. Des agents sanitaires et des établissements de soins ont été pris pour cible, 19 ambulances et quatre centres de santé ont été frappés, six agents tués et 12 autres blessés. Les attaques contre le réseau de distribution d'eau qui ont touché les régions de Tripoli et de Misrata sont des actes qui pourraient constituer des crimes de guerre. Des allégations ont été faites au sujet de l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que de l'enrôlement forcé de migrants en détention, en particulier pour accomplir des tâches logistiques. Les médias sociaux ont de plus en plus servi à inciter à la haine et à la violence et des images d'individus commettant des crimes de guerre ont souvent été publiées en ligne. Depuis que les combats ont éclaté à Tripoli, le nombre d'arrestations et de détentions arbitraires, d'enlèvements et de disparitions forcées de responsables, de militants et de journalistes a augmenté. En avril, la MANUL a recensé sept cas de détention arbitraire ou d'enlèvement de responsables dans l'est et l'ouest de la Libye.

### Privation de liberté, détention et torture illégales

43. Pendant la période considérée, quelque 8 813 personnes étaient détenues, dont 60 % environ à titre provisoire, dans 28 prisons officielles administrées par le Ministère de la justice. Au total, 278 femmes, dont 184 non-Libyennes, et 109 mineurs et enfants étaient détenus dans les prisons relevant de la police judiciaire. D'autres étaient retenus dans des établissements théoriquement administrés par le Ministère de l'intérieur ou le Ministère de la défense ou dans d'autres directement contrôlés par des groupes armés. Les détenus n'ont guère pu contester la légalité de leur détention ni demander réparation pour les atteintes subies.

44. Concernant les lieux de détention relevant de l'autorité du Ministère de l'intérieur, la MANUL a continué de recevoir des informations crédibles faisant état de détentions arbitraires prolongées, d'actes de torture, de disparitions forcées, de mauvaises conditions de détention, de négligences médicales ainsi que d'interdictions de visite de famille et d'avocat imposées par la direction des prisons et autres lieux de privation de liberté. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a élargi sa coopération tripartite avec l'Algérie et la Libye pour appuyer la réforme pénitentiaire entreprise par le Ministère de la justice et la police judiciaire.

45. La MANUL a continué d'insister sur le fait qu'il fallait mettre un terme à la détention arbitraire et provisoire prolongée et qu'il importait de veiller à ce que toutes les prisons administrées par le Ministère de la justice soient contrôlées uniquement par des fonctionnaires de police judiciaire qualifiés. Des réunions ont eu lieu régulièrement avec des représentants officiels du Ministère de la justice pour donner suite à l'examen de la situation des détenus et renforcer le contrôle que ce dernier exerce sur les prisons officielles.

46. À Derna, des forces affiliées à l'Armée nationale libyenne auraient commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des exécutions sommaires de combattants et de civils détenus. Elles auraient également lancé une vaste campagne d'intimidation dans la ville, ciblant les proches et les associés présumés des membres de la Force de protection de Derna. Les arrestations arbitraires et les déplacements forcés de civils se sont poursuivis.

47. La MANUL a continué d'être informée de cas de détention prolongée et d'interdiction de visite de famille imposées aux civils retenus au centre de détention de Gernada dans l'est de la Libye depuis mai 2018, notamment aux professionnels de la santé, aux militants de la société civile et aux chefs religieux.

48. La MANUL a continué de se heurter à des difficultés pour obtenir l'autorisation de visiter des prisons administrées par le Ministère de la justice et la police judiciaire, en particulier dans l'est du pays. À l'occasion d'une réunion avec la MANUL au début du mois de juillet, lors de visites à la prison de Koueïfiya, à l'est de Benghazi et à la prison de Gernada à Beïda, le général Abdul Razek el-Nadouri, chef d'état-major de l'Armée nationale libyenne, a chargé le procureur militaire de Benghazi de faciliter ces visites conformément aux procédures officielles.

#### **Examen de la situation judiciaire des détenus**

49. La MANUL a assuré le suivi de l'examen de la situation judiciaire des détenus à la suite de la publication en septembre 2018 des décrets 1301 et 1304 du Conseil de la présidence, qui ont porté création d'un comité chargé d'examiner la situation des détenus dans la prison de Mitiga et les conditions de la libération de certains détenus au-delà d'une certaine période prévue par la loi, respectivement, et du décret 129 du Conseil supérieur de la magistrature, portant création d'un autre comité, chargé d'examiner les cas de détention arbitraire à la prison de Mitiga. Les comités ont commencé l'examen de la situation des détenus de la prison, qui seraient plus de 3 600. Selon le Bureau des enquêtes du parquet, les dossiers de 800 prisonniers environ auraient fait l'objet d'un examen, à l'issue duquel environ 300 ont été libérés et d'autres transférés. La MANUL a continué d'encourager le Bureau du Procureur général à rendre régulièrement public l'état d'avancement de cette procédure. Ce Bureau a indiqué, en février 2019, que le comité avait achevé ses travaux et qu'un rapport final serait présenté au Gouvernement.

## Groupes en situation de vulnérabilité

### *Migrants et réfugiés*

50. Actuellement, 4 900 réfugiés et migrants sont détenus dans des centres relevant de l'autorité du Gouvernement, parmi lesquels 3 500 se trouvent à proximité des combats qui se déroulent à Tripoli et alentour ou y sont exposés. Par ailleurs, un nombre inconnu de personnes seraient détenues dans d'autres centres de détention non officiels, dans des situations précaires.

51. Les migrants et les réfugiés sont restés exposés à la perte de liberté et à la détention arbitraire dans des lieux de détention officiels ou non officiels, ainsi qu'à la torture, y compris les violences sexuelles, aux enlèvements contre rançon, aux extorsions, au travail forcé et au meurtre. Les migrants en détention ont continué d'être entassés dans des conditions inhumaines et dégradantes et d'hygiène déplorable, manquant de nourriture, d'eau et de soins médicaux. Ces violations étaient le fait de hauts fonctionnaires, de membres de groupes armés, de passeurs, de trafiquants ou de bandes criminelles. Le nombre de détenus a augmenté en raison de la multiplication des interceptions en mer et de la fermeture des voies maritimes aux migrants, ce qui entrave leur départ. Le 25 juillet, quelque 150 migrants seraient morts en mer après le naufrage de leur embarcation.

52. Les migrants en détention ont continué de subir des violences, tandis qu'une force létale était employée contre eux, notamment lorsqu'ils ont dénoncé leurs conditions de détention. La MANUL a examiné les informations faisant état d'actes meurtriers dans les centres de détention officiels de Tariq el-Sikka, Qasr Ben Ghachir, Zaouïa et Sabha. Le 29 juillet, en l'absence apparente de mesures visant à remédier à ces conditions, mon Représentant spécial a demandé la fermeture de tous ces centres de détention.

53. Le transfert des migrants secourus ou interceptés en mer par la garde côtière libyenne vers des centres de détention non officiels à Khoms continue de susciter de graves préoccupations. Des centaines de migrants secourus qui, officiellement, avaient été transférés vers des centres de détention, ont par la suite été portés disparus et pourraient avoir été victimes de la traite ou vendus à des passeurs, tandis que d'autres ont disparu alors qu'ils se rendaient vers Souq el-Khamis. Le 7 juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé au Gouvernement d'entente nationale d'ouvrir immédiatement une enquête indépendante afin de retrouver les personnes disparues.

54. Afin que le système de justice pénale libyen soit mieux à même de réprimer la traite des personnes et le trafic de migrants, l'ONUDC a organisé des ateliers de formation ciblés et appuyé l'élaboration d'une réglementation en la matière.

### *Journalistes et militants de la société civile*

55. Les journalistes et autres professionnels des médias ont continué d'être victimes d'intimidations et de détentions arbitraires. Depuis le début de 2019, la MANUL a examiné un cas de meurtre et plus de 10 cas d'arrestation et de détention arbitraires de journalistes. Deux d'entre eux ont été emprisonnés dans l'est du pays. La MANUL a également examiné trois cas d'intimidation et de menaces, y compris contre des femmes journalistes. Ils auraient été pris pour cible du fait du métier qu'ils exercent ou en raison d'autres facteurs, comme leur affiliation tribale. De nombreux défenseurs et militants des droits de la personne ont fui le pays après avoir reçu des menaces sur les médias sociaux ou par texto.

56. La MANUL a constaté que le service des médias étrangers du Ministère des affaires étrangères imposait des restrictions qui entravaient fortement le travail des

journalistes à Tripoli. Des menaces, y compris de mort, ont été proférées contre de nombreux militants de la société civile qui défendaient les droits de la personne. Au moins trois militants ont cherché refuge à l'étranger.

### *Femmes et filles*

57. Le 17 juillet, la députée Siham Sergewa a été enlevée à son domicile à Benghazi par un groupe armé, sur fond d'inquiétudes liées aux tentatives visant à museler les femmes et à les exclure des institutions politiques.

58. Les femmes et les filles migrantes sont demeurées particulièrement exposées aux viols et à d'autres formes de violence sexuelle. La MANUL a continué de recueillir les témoignages de femmes et de filles migrantes victimes d'atteintes sexuelles de la part de passeurs, de trafiquants, de miliciens armés et de responsables officiels, lors de leurs déplacements en Libye et dans les centres de détention pour migrants. Dans les prisons, les femmes libyennes et étrangères ont continué d'être exposées à des atteintes sexuelles de la part des gardiens.

### **Organisations non gouvernementales**

59. Le 7 mars, en application du décret n° 286, le Conseil de la présidence a publié une nouvelle réglementation relative aux organisations de la société civile, dans laquelle figuraient des améliorations par rapport à la réglementation antérieure, notamment la mise en place d'un système d'enregistrement simplifié pour les organisations nationales et d'un système de traitement plus rapide et d'agrément délivré par défaut en l'absence de décision gouvernementale. Pour les organisations étrangères, en revanche, la nouvelle réglementation prévoyait des exigences contraignantes en matière d'enregistrement et de notification, ainsi que l'inspection de tous les documents par la Commission de la société civile, laquelle pouvait annuler l'enregistrement et l'agrément pour sept motifs de caractère général. Ces dispositions semblaient incompatibles avec les obligations que le droit international des droits de l'homme impose à la Libye au sujet de la liberté d'association.

### **Réconciliation et justice transitionnelle**

60. Les activités entreprises en 2017 dans le cadre du projet de réconciliation nationale de la MANUL se sont poursuivies. L'examen d'un projet de stratégie de réconciliation élaboré au quatrième trimestre de 2018 a permis de répertorier les meilleures pratiques et recommandations pour renforcer l'efficacité et la légitimité des futurs efforts de réconciliation en Libye. Des projets visant à appuyer l'action de stabilisation déployée à l'échelle du système des Nations Unies en aidant les populations du sud de la Libye à régler leurs doléances par le dialogue ont été évalués. Des activités de formation, d'apprentissage par les pairs et de renforcement des capacités ont également été lancées pour appuyer la formation de médiateurs locaux organisés en réseau à l'échelle du pays et participant activement aux futurs efforts de dialogue et de réconciliation dans tout le pays. Les 24 et 25 juin, 45 médiateurs du sud de la Libye, dont trois femmes, se sont réunis à Tunis pour mettre en commun les meilleures pratiques en matière de médiation et sélectionner les candidats devant participer à une formation future sur le règlement des conflits et la médiation. La réunion a également été l'occasion de mettre à jour l'analyse des conflits et la cartographie des dynamiques locales et régionales.

### **Corruption**

61. Le 7 février, le Bureau des enquêtes du parquet a délivré des mandats d'arrêt contre les propriétaires de 103 stations-service en Libye, accusés de s'être livrés à la contrebande et à l'élimination illicite de carburant. En outre, le Bureau des enquêtes

a ordonné la confiscation de 115 stations-service afin de les empêcher de fournir du carburant et des produits dérivés. La National Oil Corporation s'est félicitée de ces mesures, notant que l'État libyen avait subi un manque à gagner de plus de 750 millions de dollars par an en raison de la corruption et que plus de 1 200 stations-service n'étaient pas en conformité avec les obligations découlant du contrôle technique et du contrôle de planification générale.

### **Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme**

62. Les organismes des Nations Unies ont continué de mettre en application, en Libye, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (voir [A/67/775-S/2013/110](#), annexe). La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de prêter leur concours et de prodiguer des conseils aux forces de sécurité libyennes, en vue de réduire le risque que des forces de sécurité non onusiennes bénéficiant de l'aide des Nations Unies commettent des violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme ou du droit international des réfugiés.

## **C. Secteur de la sécurité**

### **Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité**

63. Le 17 janvier, la MANUL a facilité une conférence consacrée au renforcement des capacités à laquelle ont participé le Ministère libyen de l'intérieur, une délégation de chefs de toutes les directions de police de Tripoli et des représentants de la communauté internationale en Libye. Les participants ont insisté sur la nécessité d'élaborer un plan de route aux fins de l'unification et de l'autonomisation des institutions de sécurité de l'État avec l'appui de la communauté internationale, notamment une stratégie de développement visant à réorganiser et à restructurer le Ministère de l'intérieur et à le doter de ressources suffisantes, afin d'améliorer son efficacité et son efficacité.

64. Pendant la période considérée, la MANUL a continué de fournir un appui à la réforme du secteur de la sécurité en Libye, directement ou en collaboration avec les États Membres et les organisations internationales, notamment des conseils concernant la gouvernance et l'appui technique à la police, la gestion des frontières, la sécurité aérienne et aéroportuaire, l'autonomisation des femmes dans le secteur de la sécurité, l'état de droit et la justice.

### **Gestion des armes et des munitions**

65. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'aider les autorités libyennes à lutter contre la prolifération incontrôlée d'armes et de munitions et contre la pollution par les restes explosifs. Les travaux visant à sécuriser une installation de stockage de missiles près de Ghariyan, en prévision de l'élimination de propegol liquide hautement toxique sur le site, ont été pratiquement achevés pendant la période considérée, mais des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien la deuxième phase du projet. À Misrata, le Service de la lutte antimines a réussi, dans ce cadre, à enlever et à détruire des centaines de tonnes de restes explosifs de guerre. Afin de contribuer à atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation à 16 agents de la police scientifique libyenne sur la gestion des faits qui se produisent sur le terrain. Avec le concours de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la formation comportait un volet entièrement consacré à l'action en faveur de l'égalité femmes-hommes en vue de

renforcer les capacités nationales et d'aider à appréhender l'effet de l'utilisation d'engins explosifs improvisés pour les personnes de chaque sexe. En juin, le Service de la lutte antimines a lancé un projet de cartographie des dangers explosifs et de déminage d'urgence à Benghazi.

66. La dissémination d'engins explosifs dans le Grand-Tripoli s'est considérablement accrue depuis le début du conflit en avril. Les autorités ont reçu des centaines de signalements de munitions non explosées de la part d'habitants se trouvant à proximité immédiate des zones d'affrontements violents. Au deuxième trimestre de 2019, la plupart des opérations humanitaires de lutte antimines ont été suspendues dans les zones touchées par les hostilités. Les conditions de sécurité et le manque de moyens ont fortement entravé la neutralisation des engins explosifs.

67. Durant la période considérée, le Service de la lutte antimines a mené à bien un projet de six mois visant à éliminer les risques liés aux explosifs à Taouargha et dispensé une formation en la matière à l'intention des personnes déplacées en prévision de leur retour dans la ville. Il a organisé en mars, en collaboration avec le Centre libyen de lutte antimines, un atelier consacré à l'assistance aux victimes à Tripoli auquel ont participé des acteurs nationaux et internationaux.

#### **D. Autonomisation des femmes**

68. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'œuvrer en faveur de la protection et de l'autonomisation des femmes et des filles avec la fourniture d'un appui psychosocial et d'une autonomie fonctionnelle dans quatre centres communautaires pour femmes à Benghazi, Tripoli, Misrata et Sabha, dont 943 femmes et filles ont bénéficié. Il s'est entretenu plusieurs fois avec le Ministère des affaires sociales au sujet de la mise en place, en Libye, d'un ensemble de services essentiels destinés aux femmes et aux filles ayant subi des violences sexistes et de l'examen des lois relatives à l'égalité des sexes et à la protection contre les violences faites aux femmes en Libye.

69. ONU-Femmes a appuyé la participation de l'instance d'appui aux femmes et de promotion de leur autonomisation du Conseil de la présidence à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, en mars 2019. En juin, ONU-Femmes et ses partenaires ont convoqué des femmes libyennes à un atelier sur l'égalité des sexes et l'extrémisme violent, au cours duquel une action de mobilisation prioritaire a été élaborée pour amener davantage de femmes à participer aux prises de décision relatives à la prévention et à la répression de l'extrémisme violent en Libye. Du 8 au 10 juillet 2019, ONU-Femmes a réuni 36 femmes libyennes de la société civile et des milieux universitaires en vue d'une conférence sur la mobilisation des femmes en faveur de la consolidation de la paix en Libye. Les participantes ont recensé les priorités communes dans le cadre d'une stratégie destinée à renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et les prises de décision dans le pays. Une initiative visant à établir un réseau conjoint pour les femmes libyennes a été présentée à la communauté internationale.

#### **E. Les jeunes et la paix et la sécurité**

70. Le 2 mai, le FNUAP a facilité une réunion virtuelle entre six jeunes militants libyens qui mènent le mouvement du Jeûne en faveur de la paix et des représentants d'États Membres et d'organismes des Nations Unies. Le mouvement, appuyé par l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, a été soutenu par quelque 350 jeunes Libyens qui ont jeûné tous les jeudis pour promouvoir la paix et demander au moins une trêve humanitaire de 24 heures chaque semaine.

## F. Coordination de l'aide internationale

71. Le 24 mars, le Comité mixte de coopération technique s'est réuni pour la première fois en 2019 avec des participants de la MANUL et des partenaires nationaux et internationaux. Ils ont passé en revue les travaux du groupe de travail technique en 2018 portant sur les migrations, l'accès aux services, la gouvernance, le relèvement économique, les droits de l'homme et l'état de droit et évoqué les activités prévues en 2019, tout en insistant sur la nécessité d'avoir une direction et une prise en main nationales.

## G. Aide humanitaire, à la stabilisation et au développement

72. Depuis le déclenchement des hostilités le 4 avril, quelque 104 875 personnes ont fui leurs habitations ; parmi elles, la moitié serait des enfants. Si le taux de déplacement a baissé depuis le début de la crise, le conflit armé continue de pousser des familles à abandonner leur foyer. Les autorités ont mis en place des abris collectifs pour héberger 4 000 personnes. Plus de 100 000 civils se trouvent en première ligne des combats et plus de 400 000 dans des zones directement touchées par les affrontements.

73. Le conflit armé à Tripoli et alentour a exacerbé les vulnérabilités et aggravé les besoins humanitaires résultant de huit années d'instabilité et d'insécurité. En 2019, avant le conflit d'avril, 823 000 personnes étaient dans le besoin et 552 000 recevaient une aide humanitaire. En outre, on estime à quelque 500 000 le nombre d'enfants qui pourraient être touchés par l'intensification du conflit dans l'ouest de la Libye. Après la crise à Tripoli et à l'appui de l'action menée sur le plan local, les intervenants humanitaires ont fourni à environ 75 000 personnes touchées par le conflit, y compris des réfugiés et des migrants, l'aide dont elles avaient besoin lorsque l'accès était possible. Quelque 28 000 personnes ont reçu une aide médicale par l'entremise des partenaires humanitaires, plus de 18 000 des services d'adduction en eau, d'assainissement et d'hygiène et 21 000 des colis alimentaires, tandis que 7 000 ont bénéficié de services de protection.

74. En avril 2019, les acteurs humanitaires ont lancé l'appel éclair de Tripoli, demandant 10,2 millions de dollars pour aider quelque 100 000 personnes très vulnérables touchées par le conflit. De plus, le Plan d'aide humanitaire pour la Libye de 2019 a été révisé de manière à intégrer des interventions constantes pour satisfaire les besoins résultant du conflit armé. Le financement demeure cependant faible, tandis que les besoins ne font qu'augmenter, seuls 10 % des fonds réclamés au titre de l'appel éclair et moins de 29 % des 202 millions de dollars demandés au titre du Plan d'aide humanitaire pour la Libye ayant été obtenus.

75. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont établi un mécanisme de réaction rapide pour aider 25 405 personnes touchées par le conflit dans l'ouest de la Libye. L'UNICEF est intervenu de différentes manières, notamment en distribuant des articles sanitaires à 155 000 personnes, des denrées alimentaires à 17 790 personnes et des fournitures en eau, assainissement et hygiène à 15 800 personnes. Le FNUAP a distribué des kits dignité et des trousseaux pour bébé à 3 572 femmes et filles déplacées, notamment pour les nouveau-nés, à Tripoli et alentour. Il a également, par l'intermédiaire de partenaires locaux, dépêché des travailleurs psychosociaux qui ont assuré les premiers secours et dispensé des conseils à 3 241 personnes déplacées dans cette même zone.

76. Au début du mois de juin, plus de 5 000 personnes ont été déplacées à la suite d'inondations qui ont touché plus de 20 000 habitants de Ghat. Les partenaires

humanitaires, y compris l'UNICEF et le PAM, ont fourni des vivres et des articles de premier secours conjointement avec les acteurs locaux, et des mesures ont été prises pour garantir un approvisionnement en eau potable. Le PAM a distribué une aide alimentaire de manière régulière aux populations vulnérables de Ghat.

77. Les centres de détention ont continué d'être surpeuplés, avec une insuffisance d'accès aux soins de santé, à l'alimentation, à l'eau potable et à l'assainissement. Quelque 4 900 réfugiés et migrants seraient retenus dans des centres de détention, parmi lesquels 3 500 ont été exposés aux combats ou se sont trouvés à proximité. Les 24 et 25 avril, la MANUL et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont facilité la mise en place d'un couloir humanitaire, pour permettre au HCR et à l'OIM d'évacuer 655 réfugiés et migrants d'un centre de détention qui s'était retrouvé au cœur d'affrontements armés, après avoir été pris d'assaut par un groupe armé. On déplore au moins 12 blessés.

78. Actuellement, 53 410 réfugiés et demandeurs d'asile sont immatriculés auprès du HCR, parmi lesquels 5 550 personnes l'ont été en 2019. La grande majorité d'entre eux courent le risque d'une détention ou d'une arrestation arbitraire. À ce jour, en 2019, 4 023 réfugiés et migrants sont arrivés par la mer en Libye. Le HCR et ses partenaires ont fourni plus de 13 400 consultations médicales et distribué plus de 8 850 articles non alimentaires aux réfugiés qui ont débarqué dans le pays ou sont retenus dans des centres de détention ou vivent en zone urbaine.

79. Durant la période considérée, le HCR a appuyé l'évacuation ou la réinstallation de 1 297 réfugiés hors de Libye, tandis que 1 465 réfugiés ont transité par le centre de rassemblement et de départ qu'il a mis en place à Tripoli. En sus de l'exécution de 12 projets à effet rapide, le HCR a apporté une assistance à plus de 8 855 déplacés et à des personnes rentrées au pays avec la distribution de kits d'assemblage d'abri d'urgence et fourni à 11 500 autres déplacés des articles non alimentaires.

80. En juillet, au moins 641 398 migrants se trouvaient en Libye, dont 13 % de femmes et 9 % d'enfants. L'OIM a continué d'apporter à ces personnes une aide aux points de débarquement, évaluant notamment leurs besoins en protection et en soins de santé et leur fournissant une assistance humanitaire. Pendant la période considérée, l'OIM a aidé 4 936 personnes à rentrer de leur plein gré dans 41 pays d'origine.

81. Globalement, l'OIM a assuré des distributions d'assistance directe dans 26 centres de détention et dans 12 zones urbaines ou points de débarquement de migrants, atteignant en tout 14 341 migrants. Elle a aidé à ce jour en 2019 20 900 déplacés dans 33 centres de déplacés et de rapatriés, y compris à Benghazi, Koufra, Qatroun et Sabha.

82. Dans le cadre de l'action menée pour prévenir les violences à l'égard des femmes, le FNUAP a continué d'appuyer les femmes et les filles vulnérables au moyen de sessions de formation à l'aide psychosociale et à l'autonomie fonctionnelle dans quatre centres communautaires pour femmes à Benghazi, Tripoli et Sabha. Par ailleurs, il a organisé avec l'UNICEF des séances de formation interinstitutions des formateurs à la gestion des cas de violence à l'égard des femmes.

83. En partenariat avec le Département des services de santé et l'équipe de gestion des crises de Tripoli, le FNUAP a réaménagé et équipé la maternité de Weriemma dans l'est de la capitale. Il a fourni du matériel médical, des trousseaux d'articles de santé procréative d'urgence et des ressources humaines à l'appui des services de santé procréative à Tajoura et Souq el-Joumaa.

84. Avec les partenaires locaux, l'UNICEF a fourni un appui spécialisé à 2 034 enfants (1 082 filles et 952 garçons) qui avaient subi des violences, y compris fondées sur le genre, et formé 369 acteurs sociaux et de protection de l'enfance à Benghazi,

Sabha et Tripoli. Avec un partenaire local, l'UNICEF a continué d'appuyer 120 adolescents qui avaient été démobilisés des groupes armés en 2017.

85. Une intervention d'urgence au conflit à Tripoli a été mise en place par l'UNICEF en partenariat avec les représentants des administrations locales, outre les organisations non gouvernementales nationales et internationales. L'UNICEF a fourni aux habitants des trousseaux d'hygiène indispensables et un appui psychosocial aux enfants touchés par le conflit, ainsi que des produits aux centres de santé, qui sauvent la santé des mères et des enfants, et des cours de rattrapage aux enfants en âge d'aller à l'école dont l'année a été interrompue par la guerre.

86. Les acteurs du secteur de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont pris des mesures déterminantes qui comprennent l'élaboration d'une stratégie sur trois ans, un renforcement des capacités des professionnels de la santé, la mise en place d'un dispositif minimum de services de santé et l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence et d'un plan de secours. Deux sous-secteurs de santé nationale ont été établis à Benghazi et à Sabha pour couvrir les régions orientale et méridionale, respectivement. En coordination avec le Ministère de la santé, l'OMS et l'OIM, le FNUAP et l'UNICEF ont fourni un appui à des centres sanitaires en vue de la prestation de soins de santé maternelle, procréative et obstétricale aux femmes et aux nourrissons dans toutes les municipalités de Libye.

87. Le PAM a apporté une aide alimentaire à 118 000 personnes en ayant besoin et, dans le cadre d'un projet scolaire qui a commencé en juin, des aliments à 2 200 écoliers dans le sud de la Libye. Il a également assuré la formation de référents en alimentation dans 59 écoles et dispensé une aide au Ministère de l'éducation en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale d'alimentation scolaire.

88. Le 3 janvier à Tunis, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a signé un accord avec l'Agence de planification urbaine libyenne pour mobiliser un appui et des compétences techniques aux échelons mondial et régional à des fins d'appui institutionnel, de renforcement des capacités et de relèvement et de reconstruction après le conflit. Dans le cadre du projet « Plus forts pour la Libye » du Fonds de stabilisation pour la Libye, le PNUD a appuyé la rénovation des écoles à Tajoura et à Syrte et transféré un camion de vidange et sept pompes à eau submersibles à Bani Walid.

## **V. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et arrangements de sécurité**

### **Conditions de sécurité et retour en Libye**

89. En janvier, la MANUL, qui avait transféré son siège à Tunis, est revenue à Tripoli, et les membres du personnel de la Mission recrutés sur le plan international affectés au siège ont réintégré la capitale libyenne. Un petit bureau, avec 23 membres recrutés sur le plan international, a été conservé à Tunis. Le centre de l'ONU à Benghazi est devenu pleinement opérationnel.

90. Du fait de la dégradation des conditions de sécurité dans la partie occidentale du pays, à la suite de l'offensive lancée contre Tripoli le 4 avril, l'agent habilité de l'ONU pour les questions de sécurité a décidé, en consultation avec l'équipe dirigeante, de réduire temporairement à 70 l'effectif civil recruté sur le plan international à Tripoli. Au vu de la nécessité de mener une action politique constante et de répondre à des besoins humanitaires de plus en plus grands et compte tenu des évaluations de la sécurité et de l'analyse des combats entre les deux camps ainsi que des risques pesant sur le personnel des Nations Unies, le nombre de fonctionnaires

recrutés sur le plan international a été ajusté en conséquence à Tripoli, tandis qu'une présence temporaire était assurée à Benghazi au moyen d'un système de roulement. L'ensemble du personnel recruté sur le plan international a été logé dans le principal complexe de l'ONU, un petit nombre de membres du personnel étant parfois déployé dans d'autres endroits de la ville à l'appui du personnel local, dans le complexe du village d'Oea de la MANUL à Janzour. Les déplacements au sol ont été effectués en fonction des évaluations au cas par cas. La MANUL, en étroite coordination avec les acteurs compétents du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, a continué d'évaluer et de revoir les arrangements en matière de sécurité, sur la base de l'évolution de la situation sur le terrain.

91. Du 17 au 30 mars, la MANUL a procédé à la relève des 230 membres népalais du groupe de gardes des Nations Unies. Un avion affrété a transporté les troupes en deux temps entre Katmandou et Tunis. Le personnel à l'arrivée et au départ a été transporté à bord d'avions de l'ONU entre Tunis et Tripoli et avec une force suffisante afin que la sécurité du complexe soit assurée en permanence.

## VI. Observations et recommandations

92. La plongée de la Libye dans l'incertitude politique et les hostilités armées au cours de la période considérée sont profondément alarmantes. Je suis particulièrement préoccupé par les effets, sur les civils, du pilonnage de zones résidentielles, des attaques ciblées et de la destruction d'infrastructures vitales qui ont été signalés. Je m'inquiète des attaques répétées contre le personnel et les installations humanitaires, en particulier ceux de la santé, qui courent le risque d'être touchés par les raids aériens et les pilonnages.

93. Ceux qui commettent des crimes de droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. Je rappelle à toutes les parties que les attaques aveugles sont strictement proscrites au regard du droit international humanitaire. J'exhorte toutes les parties à cesser d'employer des armes explosives, y compris au cours des raids et des pilonnages aériens, dans des zones d'habitation, du fait qu'elles risquent de frapper sans discrimination. Je rappelle à toutes les parties leurs obligations d'épargner les civils ainsi que le personnel et les biens médicaux.

94. Je souligne à nouveau qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en Libye et j'exhorte les factions en guerre à cesser toutes les hostilités et à revenir au dialogue politique. Je me félicite de l'initiative lancée par le Premier Ministre Serraj de reprendre le processus politique et encourage toute action visant à renouer un dialogue qui peut réunifier toutes les institutions de l'État et préparer la voie à une sécurité et à une stabilité durables dans le cadre du processus démocratique.

95. Je me félicite de l'engagement pris par les deux parties de respecter une trêve humanitaire à l'occasion de l'Eïd al-Adha et de la diminution de la violence qui en a résulté dans la région de Tripoli. L'ONU, par l'intermédiaire de mon Représentant spécial, demeure disposée à exercer ses bons offices pour transformer en cessez-le-feu les progrès accomplis pendant la période de trêve, qui devraient s'accompagner de mesures d'instauration de la confiance entre les parties. À cet égard, j'encourage toutes les parties à répondre de façon positive et en faisant preuve de bonne foi à la proposition en trois temps de mon Représentant spécial, notamment aux réunions internationales et nationales. Je fais de nouveau part de mes vives craintes pour dire que si rien n'est fait à court terme, il est hautement probable que le conflit actuel dégénère en guerre civile.

96. J'ai condamné dans les termes les plus vifs l'attentat à la voiture piégée commis à Benghazi le 10 août dans ma déclaration publiée à cette date et j'ai exprimé mes

plus sincères condoléances aux familles en deuil. J'ai par ailleurs demandé aux autorités libyennes de n'épargner aucun effort pour identifier et rapidement traduire en justice les auteurs de l'attaque, ce qui a été énoncé dans la déclaration à la presse publiée par le Conseil de sécurité le 11 août 2019.

97. Je me félicite de l'appui constant apporté par les États Membres aux mesures prises par la MANUL pour accueillir les réunions en parallèle dans le cadre du dialogue politique et promouvoir des initiatives locales de réconciliation dans le cadre du projet de réconciliation nationale. J'encourage vivement la poursuite de ces efforts et suis conscient de l'engagement pris par les Libyens et du courage qu'ils manifestent en participant à ces réunions dans des conditions ardues, alors que le pays est en proie à l'incertitude. Ces efforts sous-tendent la détermination persistante de l'ONU d'aider à mettre un terme à la violence et de reprendre le processus politique afin d'assister à l'unification des institutions et de voir l'avenir national se décider au moyen d'élections tenues dans un cadre constitutionnel convenu.

98. Pour parvenir à une solution politique au conflit en Libye, il faut le soutien entier et unanime de la communauté internationale. Je suis préoccupé par la présence de combattants étrangers et de mercenaires recrutés par les parties au conflit en Libye et par l'afflux d'armes dans le pays. Je rappelle aux États Membres leurs obligations de ne pas vendre ou fournir d'armes à la Libye et les prie instamment d'exécuter toutes les mesures d'embargo sur les armes, en application de la résolution [2473 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. La pleine application de l'embargo sur les armes est indispensable pour la protection des civils et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Libye et dans la région.

99. Il est impératif de rétablir l'état de droit sur l'ensemble du territoire de la Libye avec un monopole de l'État sur le recours à la force et une stratégie de sécurité globale qui comprend la mise en place d'institutions de sécurité professionnelles, responsables et unifiées. La prolifération d'armes, qui alimente le conflit, et l'immixtion constante des groupes armés dans les institutions souveraines du pays sont particulièrement préoccupantes.

100. La situation humanitaire résultant du conflit en Libye et l'incapacité de plus en plus marquée de l'État de satisfaire les besoins élémentaires de la population ne font qu'aggraver les souffrances du peuple. Un autre sujet de préoccupation grave est la situation des migrants en Libye, surtout ceux qui se retrouvent dans des centres de détention, s'exposent à de graves maltraitements et n'ont pas accès aux services de base.

101. Les réfugiés et les migrants en Libye doivent être libérés et bénéficier d'un abri sûr jusqu'à ce que leur demande d'asile soit traitée ou qu'ils reçoivent une aide pour un rapatriement sûr, afin d'être réunifiés avec leur famille. La Libye n'est aucunement un havre sûr en vue du débarquement de réfugiés et de migrants et j'exhorte les États à revoir les politiques qui cautionnent le retour des réfugiés et des migrants sur les rives libyennes. Il est impératif d'enquêter sur les violations systématiques présumées du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour ce qui est du traitement des migrants et des réfugiés, y compris les enfants, dans les centres de détention, et de faire en sorte que les auteurs de ces violations soient tenus de répondre de leurs actes afin d'éviter que ne règne l'impunité.

102. À ce jour, moins de 20 % des appels de fonds d'un montant de 202 millions de dollars ont été financés au titre du Plan d'aide humanitaire pour la Libye de 2019. Si des fonds supplémentaires ne sont pas réunis, les partenaires humanitaires ne seront pas en mesure de répondre aux besoins humanitaires immédiats des personnes qui ont été récemment touchées lors des affrontements à Tripoli ou encore à ceux des autres habitants de la Libye.

103. Je me félicite du bon déroulement des 21 élections municipales démocratiques qui se sont tenues en mars et en avril 2019 en vue du renouvellement de mandats qui étaient venus à échéance. Je note que des préoccupations majeures ont été exprimées au sujet de la décision du « Gouvernement provisoire » d'établir une autorité électorale parallèle en vue de la tenue d'élections municipales dans l'est de la Libye, ainsi que des menaces constantes d'entraver les élections municipales et de la désignation active de maires parallèles. La Libye devrait disposer d'une seule institution nationale pour la tenue d'élections municipales. Je demande au Gouvernement de faire en sorte que la Haute Commission électorale nationale et le Comité central des élections municipales reçoivent des ressources budgétaires suffisantes et opportunes afin de pouvoir couvrir les frais de fonctionnement et de faciliter des processus électoraux crédibles.

104. La MANUL a mené ses activités en Libye dans des conditions de sécurité difficiles à la suite du conflit à Tripoli et alentour. La Mission a rétabli sa présence dans l'est, y compris par l'ouverture d'un bureau politique à Benghazi. Je réaffirme ma détermination à continuer, pour autant que les conditions de sécurité le permettent, à consolider la présence permanente de l'ONU en Libye tout en révisant les évaluations des risques de sécurité et les mesures prises à cet égard, afin d'intensifier les contacts avec les interlocuteurs nationaux. À cet égard, je recommande que le mandat de la MANUL soit renouvelé pour une période de 12 mois.

105. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel du groupe de gardes des Nations Unies. Je remercie également mon Représentant spécial, Ghassan Salamé, et le personnel des Nations Unies en Libye, pour le dévouement et l'ardeur à la tâche dont ils ont fait preuve à l'appui de la paix et de la sécurité dans ce pays.

---